

# COMMUNE DE MONT-NOBLE



Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement  
pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et  
pour la promotion des énergies renouvelables

## Annexe 2 – Formulaire d'achèvement des travaux

Nom / prénom ..... N° dossier .....

IBAN du bénéficiaire de la subvention .....

### Annexes :

**2. Isolation thermique (réf. Programme bâtiment du canton VS M-01)**

Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

**3. Pompes à chaleur (réf. Programme bâtiment du canton VS M-05 ou M-06)  
(PAC électriques en remplacement d'un chauffage à mazout, à gaz ou électrique)**

Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

**4. Capteurs solaires thermiques (réf. Programme bâtiment du canton VS M-08)**

Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

**5. Amélioration de la classe CECB (réf. Programme bâtiment du canton VS M-10)  
(rénovation du bâtiment, combinaisons avec M-01 ou M-03 à M-08 impossibles)**

Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

Lieu et date ..... Signature du requérant .....

\_\_\_\_\_ A laisser vide pour l'autorité communale \_\_\_\_\_

Annexes fournies : 2.  3.  4.  5. .

Les éléments du formulaire Annexe 2 sont complets : OUI  NON .